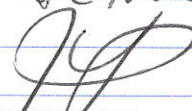


03/05/18. Monsieur BELHADJ YOUSSEF demeurant
au 49 route de Courmat ou Belleme. Je m'oppose
au ~~PLU~~ nouveau PLU; la zone de Montpertuis doit
resté classé en zone N (Nature). 

Lucette TERRENOIRE
16 rue Cavy
03700 BELLERIVE /A.

BELLERIVE sur Allier
2 MAI 2018

Il semble important de **respecter le S.C.O.T.** (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial)
voire souhaitable de réaliser deux études complémentaires :

Première étude

Pour les zones agricoles existantes, **étude plus poussée** avec un expert :

« afin de limiter la pression foncière et l'étalement urbain au détriment des terres agricoles et des
espaces naturels » **extrait du S.C.O.T. donc** favoriser la réhabilitation des habitats existants.
(10 % de l'intérieur des villes doivent être des zones en jachères pour préserver l'air et aussi
prévenir des trop fortes chaleurs ; les hauteurs de murs bétonnés devraient être limitées)
Cette étude peut être demandée auprès de **LAMS - 21 bureau d'étude situé à DIJON.**

Les orientations économiques structurantes **définies dans le S.C.O.T.** sont un binôme universitaire
Vichy - Clermont Fd. La création d'un campus sur la biodiversité répondrait à cette orientation.
Cette création apporterait un équilibre des générations sur le bassin.

Deuxième étude

« La préservation de la qualité et de la diversité du patrimoine paysager et architectural, notamment
lié à l'eau, fondement même du territoire, et in fine, du projet de territoire. » Extrait du S.C.O.T.
D'où **une étude complémentaire** avec un cabinet d'experts tel que
EVINERUDE 5 ZA. Les Prairies, route de la Verpillières 38 290 FRONTONAS : 04 74 82 62 39.

De plus, le Plan d'information PPRT et PPRI pour la zone Sevezo III concernant le site de
Montpertuis - Palazol, doit démontrer comment l'exploitant peut sécuriser la population.
Extrait S.C.O.T.nov 2012

Pour ces raisons il convient d'appliquer les deux lois inscrites dans la constitution.

***La loi inscrite dans la constitution oblige une dépollution des sols et donc des eaux : loi du
pollueur payeur. De même, la loi de juillet 2016 sur la non régression sur la protection de
l'environnement, loi inscrite dans la constitution, permet aux hommes l'accès à un
environnement sain pour une meilleure santé.***

la première cause de mortalité en France est le cancer.

L'interaction entre l'environnement dégradé et l'homme est une des causes du développement des
cancers.

« Respect du cadre de vie, de la qualité de vie (actions le long de l'Allier et des entrées de ville) »

Extrait du S.C.O.T. Ce cadre de vie est un réel potentiel touristique avec une évolution structurelle
du Thermalisme. L'installation d'un tourisme en avions solaire ajouterait une nouvelle dynamique.

Lla relance du projet de Parc National zone humide Val d'Allier porté par deux gouvernements
différents aiderait à une réflexion plus coordonnée entre les zones agricoles, les zones à enjeux du
fait des risques d'inondations et risques de cassure des ponts, ainsi qu'une prise en compte de la
bonne qualité des eaux. (Reportée de 2015 à 20..... ?) Comment installer les plantes (orties,
champignons, prêles, vesses, en lien avec le patrimoine) qui favorisent cette qualité des eaux ?

SOUTENEZ la relance du projet Parc National zone humide en Bourbonnais - Berry en signant sur
[http://www.petitions24.net/pour un parc national bourbonnais allier](http://www.petitions24.net/pour_un_parc_national_bourbonnais_allier)

03/05/18. M^{me} D'ELADE Gerarde, demeurant
4 bis chemin des chaumes.

Bellerive aurait la possibilité de se développer
sur niveau touristique via la proximité avec
Vichy. Les berges vont être entièrement
rehabilités et il serait dommageable de
faire fuir les futurs touristes avec un projet
qui ne respecterait pas les normes nationales
(Ex de projets polluants ou sonores et vibrats).
Un projet de park Naturel ou de campus
universitaire sur la biodiversité, les énergies
non polluantes pourraient être des relations
enviables et en adéquation avec la
réputation de nos villes d'eau.

P.S. Je souhaite que les concitoyens soient
consultés pour tout projet de construction
et qu'ils aient le droit de s'opposer
à un projet qui irait à l'encontre d'un
projet nature ~~ou~~ en accord avec une ville
touristique.

03/05/2018. Isabelle DOZANCE - 3 Rue Pascal - BELLERIVE.

Mon avis sur le PLU est défavorable car il ne protège pas
suffisamment contre les risques d'implantations polluantes.
Je demande que la zone de Montpertuis reste classée N en attendant
de connaître les projets d'aménagements.

Ma remarque est motivée par le fait que je connais trop de cas
de personnes gravement malades ou décédées prématurément.
La qualité de notre vie et de notre avenir se jouent ici et
maintenant avec un PLU pour Bellerive respectueux de
l'environnement.

~~Ignorant~~

Envoyé:

jeudi 3 mai 2018 20:35

À:

Penin Beatrice; Denis Laurence (VILLE BELLERIVE/ALLIER)

Objet:

ENQUETE PUBLIQUE DU PLU - OBSERVATIONS

ENQUETE PUBLIQUE DU PLU - OBSERVATIONS

Sujet du mail

| Libellé | Données envoyées | Détails |
|---|--|---------|
| Nom | CONSTANT | |
| Prénom | MARIE-THERESE | |
| Adresse mail | mtconstant@hotmail.fr | |
| Numéro téléphone | 0638247606 | |
| Votre adresse complète | 30 B, RUE DU MOULINS 67202 - WOLFISHEIM | |
| Adresse concernée par l'observation | Zone de Montpertuis | |

Vos observations J'ai eu l'occasion de visiter Vichy et d'apprécier son environnement exceptionnel et protégé jusqu'à ce jour. Je souhaite exprimer mon avis défavorable sur ce PLU, qui ne protège pas suffisamment les habitants contre les risques d'implantation polluante sur le site de Montpertuis. En effet, le site de Montpertuis est actuellement en zone N. Mais ce projet de PLU veut remplacer, pour les deux-tiers du site, la zone N en zone 2AU, « à urbaniser. » Cela ouvre la porte à toutes sortes d'industries, y compris les plus polluantes. C'est pourquoi je demande que la zone reste en N en attendant de connaître exactement les projets qui vont s'y construire. Le statut de zone 2AU n'est pas acceptable, car tout peut être changé à tout moment par simple modification.